

Amiens, le 21 septembre 2020

**Dossier suivi par :**

Said ADJERAD  
Chef de Bureau  
[Said.adjerad@ac-amiens.fr](mailto:Said.adjerad@ac-amiens.fr)  
03 22 82 69 60

Ikram AZDAD  
[ce.bep9@ac-amiens.fr](mailto:ce.bep9@ac-amiens.fr)  
03 22 82 69 54

[ce.dec@ac-amiens.fr](mailto:ce.dec@ac-amiens.fr)

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Le Recteur de l'Académie d'Amiens**

A

**Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissements des lycées publics et  
privés de l'enseignement général,  
technologique et professionnel**

**Mesdames et messieurs les professeurs  
d'éducation physique et sportive**

**Objet : Mise en œuvre de l'application EPSNET pour l'épreuve d'EPS du baccalauréat général, technologique et professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F) - SESSION 2021  
Validation des projets d'évaluation aux examens.**

Vous trouverez ci-dessous les instructions relatives à l'organisation des épreuves d'Education Physique et Sportive pour la session 2021.

Il vous appartient de transmettre ces instructions aux enseignants d'EPS de votre établissement et de vous assurer de leur mise en œuvre au cours de cette année scolaire.

**I – ÉPREUVES d'EPS en CCF en 2021**

**A – Textes de référence :**

***Baccalauréats général et technologique :***

Arrêté du 28/06/2019 (J.O. du 18/07/2019) paru au B.O. n°31 du 29/08/2019 :  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39045](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39045)

Circulaire n°2019-129 du 26/09/2019 parue au B.O.n°36 du 03/10/2019  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39137](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39137)

***Baccalauréat professionnel :***

Liste nationale (BO n°31 du 27 août 2009 – Arrêté du 15 juillet 2009)  
<http://www.education.gouv.fr/cid42641/mene0916587a.html>

**RAPPEL :** le référentiel des épreuves organisées en CCF est modifié pour certaines épreuves conformément à l'annexe 2 de la **circulaire n° 2018-029 du 26-02-2018**  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/9/60/7/ensel087\\_annexe2\\_902607.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/9/60/7/ensel087_annexe2_902607.pdf)

Liste académique : Arrêté DEC n°2020-103 du 25 septembre 2020

**BEP : A ce jour, les textes définissant les modalités d'obtention de cet examen en certification intermédiaire en 2021 ne sont pas connus. L'obtention de ce diplôme est intégrée au cursus menant au baccalauréat professionnel (<https://www.education.gouv.fr/la-voie-professionnelle-au-lycee-12101>).**

**CAP :**

Arrêté du 30/08/2019 (J.O. du 05/09/2019) paru au B.O. n°35 du 26/09/2019 :  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39119](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39119)

Circulaire du 17/07/2020 parue au B.O. n31 du 30/07/2020 :  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=39771](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39771)

## B – Validation des projets annuels de protocole d'évaluation en C.C.F.

Les textes cités ci-dessus en référence demandent aux équipes pédagogiques des établissements de produire un projet annuel de protocole d'évaluation.

Ce document doit présenter une déclinaison du référentiel national pour chacune des activités enseignées en classe de terminale de baccalauréat ou de CAP.

La circulaire du 26/09/2019 précise que « l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation. Toute épreuve, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle. »

Pour l'année scolaire 2020/2021, l'espace sur le portail Arena nommé : « APSA, groupes d'activités et compétences propres à l'EPS » est en rénovation et ne sera pas utilisé.

Les équipes pédagogiques sont invitées à déposer leur projet **pour le 11/10/2020 (CAH le 12/10) pour les LGT et pour le 05/11/2020 (CAH le 06/11) pour les LP, délais de rigueur**, sur l'icloud académique à l'adresse suivante :

<https://icloud.ac-amiens.fr/>

La connexion se fait au moyen des identifiants et mots de passe de messagerie académique de votre lycée ou de ceux du coordonnateur de l'équipe EPS.

Dans cet espace, il faut dans un premier temps cliquer sur « Shared ». Vous accéderez alors à un dossier au nom de votre établissement. En l'ouvrant, Si vous êtes en Lycées Professionnels, vous aurez alors deux sous-dossiers Lycées Général et Technologiques et LP.

Dans chaque espace (LGT ou LP) **4 dossiers** vous sont ensuite proposés :

### 1. « Documents ressources » :

Vous y trouverez :

- Les fiches académiques par champ d'apprentissage et un cadre de conception,
- Un document de synthèse des textes régissant l'E.P.S aux examens,
- Le diaporama présenté lors de la visio-conférence tenue le 25/06/2020 avec les coordonnateurs de LGT,
- Le retour académique sur l'analyse des avant-projets conduite le 11/06/2020,
- Les documents diffusés lors de la visio-conférence avec les coordonnateurs de LP le 07/10/2020.

### 2. « Documents à remplir » :

Dans cet espace, vous trouverez les documents vierges que vous devrez déposer dans le dossier 2020 – 2021, dûment remplis, en plus de vos outils d'évaluation :

- Une fiche de renseignements,
- Un document Excel recensant dans plusieurs onglets les informations relatives à votre programmation, la co-évaluation, les éventuelles données liées à un enseignement optionnel.

### 3. « Avant projet 2020 » :

Pour les LGT, vous y trouverez les documents que vous avez transmis pour étude aux membres de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes en juin 2020 ainsi que le retour formatif qu'ils ont produit à votre endroit.

### 4. « 2020 – 2021 » :

**Ce dossier est vide.** C'est l'espace dans lequel vous devez déposer votre projet de protocole comprenant :

- La fiche de renseignements et le fichier Excel dûment remplis,
- La communication aux familles,

- L'ensemble des outils locaux d'évaluation déclinant les référentiels nationaux dans chacune des APSA évaluées dans votre établissement à chacun des examens (baccalauréats généraux, technologiques et professionnels et CAP) pour la session 2021. Nous vous demandons de déposer un fichier par épreuve au format pdf et de le nommer :

CAnuméroduchamp-APSA-Examen-Nomdel'établissement-Ville.pdf

Exemple : CA5-Step-BACGT-GérarddeNerval-Soissons.pdf

## C - Validation des ensembles certificatifs (« menus » d'APSA) :

### **Connexion à EPSNET**

Les chefs d'établissement **ayant accès au portail ARENA** (réseau administratif) se connectent à partir de :

<http://frontal.agriates.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.

Le chef d'établissement a accès à toutes les fonctionnalités de l'application nationale EPSNET, **il peut néanmoins déléguer la saisie à des enseignants d'EPS** (DELEG-CE), dans ce cas ces derniers effectueront la saisie des protocoles sous sa responsabilité.

- Pour les enseignants qui auront reçu une délégation :

<https://portail.ac-amiens.fr/arena>

La connexion se fera grâce aux identifiants de messagerie académique.

Les chefs d'établissement et les enseignants coordonnateurs **des établissements hors contrat** n'ayant pas d'accès au portail ARENA se connectent à partir de :

<https://ecc.orion.education.fr/epsnetportail/loginetablissement>

Lors de la première connexion, le numéro RNE de l'établissement est utilisé pour l'identifiant et pour le mot de passe. Il vous appartient de modifier ensuite ce dernier.

Pour les questions d'ordre pédagogique, nous vous invitons à prendre contact avec les chargés de mission EPS :

Pour le département de la Somme : ebrunel@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Oise : nicolas.pasquier@ac-amiens.fr

Pour le département de l'Aisne : emilien.fery@ac-amiens.fr

Pour la division des examens et concours : ce.bep9@ac-amiens.fr

### **Saisie des protocoles**

La saisie des protocoles doit impérativement être effectuée entre :

**Le lundi 18 novembre 2020 14h00 et  
le vendredi 18 décembre 2020 14h00**

## D – Contrôle adapté

### **Inaptitudes partielles, totales – Épreuves adaptées**

Toute inaptitude doit être attestée par une autorité médicale. Nous recommandons aux enseignants de porter sur le certificat médical la date de réception de ce dernier.

Aucun certificat médical rétroactif ne sera accepté à la sous-commission académique.

## ***Inaptitudes partielles – Epreuves adaptées***

Les épreuves adaptées permettant la prise en compte des inaptitudes partielles peuvent être choisies parmi des épreuves adaptées académiques (baccalauréats professionnels) ou celles définies par les établissements.

Les modalités spécifiques concernant les épreuves adaptées (handicap ou inaptitudes partielles) font impérativement l'objet de la part des enseignants d'une information systématique et complète (épreuves adaptées proposées, production de certificat médical) aux élèves en début d'année scolaire et lors de chaque début de cycle.

**DES MISES A JOUR D'EPSNET DOIVENT ÊTRE LIVRÉES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 (AVANT LE 17/11/2020). NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DES EVENTUELLES NOUVEAUTÉS ET NOUS VOUS APPORTERONS LES PRÉCISIONS TECHNIQUES NÉCESSAIRES.**

### **E - Organisation des épreuves en CCF**

**Il est fortement recommandé de remettre des convocations aux candidats** (cf. *modèle de convocation ci-jointe*) et de les faire émarger sur une feuille de présence lors de la remise des convocations et lors des évaluations.

**Des épreuves différées (de rattrapage) doivent être prévues** pour les élèves inaptes de courte durée ou les absents pour motif valable, au mieux au cours de la semaine qui suit l'évaluation ou en fin d'année scolaire.

Par contre, les évaluations en CCF doivent être organisées en dehors des dates fixées pour les épreuves ponctuelles facultatives et obligatoires (voir planning joint).

Il convient également de :

- rappeler la **NÉCESSAIRE ET ABSOLUE CONFIDENTIALITÉ DES NOTES OBTENUES** à chaque évaluation. Les candidats doivent être informés de l'existence d'une phase d'harmonisation des notes d'EPS aux examens.
- rappeler également que les moyennes trimestrielles ne seront en aucun cas les notes obtenues sur le relevé délivré pour l'obtention du diplôme.

### **F – Saisie des notes d'EPS en CCF**

La saisie des notes sera disponible à compter du **lundi 15 mars**, après transfert des fichiers des candidats inscrits par le service des examens et concours, de la base OCEAN vers EPSNET.

Cette manipulation vous permettra d'accéder directement à la liste des élèves de votre établissement, classés par ordre alphabétique.

**La date de fin de saisie de notes et édition du dossier est prévue pour le mardi 8 juin 2021 à 18 h 00.**

Les sous-commissions académiques seront organisées en fonction des départements :

**Aisne** : le **jeudi 10 juin 2021** au LP Pierre Méchain – LAON

**Oise** : le **jeudi 10 juin 2021** au LP de Rothschild – ST MAXIMIN

**Somme** : le **jeudi 10 juin 2021** au collège Jules VERNE de RIVERY

La commission académique d'harmonisation des notes est prévue le **jeudi 17 juin 2021 au collège Jules VERNE de RIVERY.**

## G – Épreuves ponctuelles

Les **épreuves facultatives ponctuelles d'EPS** (natation, danse, tennis, judo, athlétisme) ne s'adressent pour la session 2021 qu'aux élèves de baccalauréats professionnels. Elles seront organisées le **23/04/2021**.

**Les épreuves ponctuelles obligatoires d'EPS pour les baccalauréats, CAP et brevets des métiers d'art seront organisées du lundi 19 et mardi 20 avril 2021.**

## H – Participation des enseignants

Les enseignants d'EPS des lycées et collèges peuvent être convoqués sur la période des épreuves ponctuelles rappelées sur le planning figurant en annexe de la présente circulaire.

En conséquence, ils ne doivent programmer aucune activité pendant cette période (voyage scolaire, évaluation des élèves en CCF par exemple).

Je vous rappelle que toute convocation portant sur la participation des enseignants aux examens correspond à une obligation statutaire et présente un caractère impératif (circulaire n°65-87 du 17 février 1965).

D'avance, je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Chef de la Division des Examens et Concours



**Sophie LUQUET**

### Pièces jointes :

- Annexe 1 → Convocation des candidats aux épreuves en C.C.F.
- Annexe 2 → Planning des réunions et des épreuves ponctuelles

# CONVOCATION

## SESSION 2021

Établissement :

**LYCÉE XXXX – COMMUNE****ADRESSE****Salle xxx****LE VENDREDI 23 AVRIL 2021 À 07H00**

EXAMEN :

- Baccalauréat général
- Baccalauréat technologique
- Baccalauréat professionnel
- Brevet d'études professionnel
- Certificat d'aptitude professionnel
- Brevet des métiers d'art

**MLLE XXXXX****Marie, Julie****CLASSE**

J'ai l'honneur de vous demander de vous présenter, **15 minutes avant le début des épreuves** muni(e) de cette convocation et d'une pièce d'identité en cours de validité (photographie récente de préférence) aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous.

**EPR.OBLIGATOIRE : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Durée :

Modèle version  
modifiable  
disponible sur le site  
du CRIA

FAIT LE 04/03/2021

SIGNATURE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

REUNION	DATE	PERSONNEL CONCERNE	TOTAL	PRECISIONS	SALLES RETENUES
CAHPN LGT	JEUDI 12 OCTOBRE 2020 9H00/17H00	17 membres par département académique 3 chargés de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	54	Ordinateurs portables personnels	Collège Paul ELUARD de NOYON
CAHPN LP	VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020 9H00/17H00	17 membres par département académique 3 chargés de mission – 1 IA-IPR (D. LANTZ)	54	Ordinateurs portables personnels	Lycée Jean CALVIN de NOYON
<b>OUVERTURE EPSNET POUR LA SAISIE DES PROTOCOLES : du 18 novembre 2020 14h au 18 décembre 2020 14h</b>					
OPTION	JEUDI 07 JANVIER 2021 9H30/17H00	1 responsable par activité (5) 1 chargé de mission	6	Accès téléphone et internet 5 ordis	LP Edouard BRANLY
PREPARATION DE L'EXAMEN TERMINAL  CAP BEP BACCALAUREATS	JEUDI 14 JANVIER 2021 9H00/18H00	<u>OISE</u> : 12 responsables activités + 3 coordonnateurs de centre. 1 chargé de mission	16	1 SALLE Accès téléphone et internet	LP De Rothschild St Maximin
	JEUDI 14 JANVIER 2021 9H00/18H00	<u>AISNE</u> : 12 responsables + 2 coordonnateurs 1 chargé de mission	15	1 SALLE Accès téléphone et internet	LPO P. MECHAIN LAON
	JEUDI 14 JANVIER 2021 9H00/18H00	<u>SOMME</u> : 12 responsables + 2 coordonnateurs 1 chargé de mission	15	1 SALLE Accès téléphone et internet	LP Edouard BRANLY
<b>OPTION PONCTUELLE : 23/04/21</b>					
<b>CAP BEP + BACCALAURÉAT : 19 et 20 avril 2021</b>					
<b>FERMETURE DES SERVEURS EPSNET : 8 JUIN 2021 à 18h00</b>					
SOUS COMMISSIONS ACADEMIQUES	JEUDI 10 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>OISE</u> : 24 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 1 IA IPR (D. LANTZ)	27	10 groupes de travail espacés stockage de tous les documents des lycées du département Accès téléphone et internet	LP De Rothschild St Maximin
	JEUDI 10 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>AISNE</u> : 22 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 1 IA IPR (I. BOULNOIS)	25		LP P. MECHAIN LAON
	JEUDI 10 JUIN 2021 8H00/18H00	<u>SOMME</u> : 22 membres / 1 responsable informatique académique 1 chargé de mission - 2 IA IPR (M. WINCKELS / C. ALEXANDRE)	25		Salle multi-activités Collège Jules VERNE RIVERY
CAH Commission Académique d'Harmonisation des notes	JEUDI 17 JUIN 2021 9H30/18H00	<u>AISNE</u> : 10 membres <u>SOMME</u> : 10 membres <u>OISE</u> : 10 membres 3 chargés de mission - 4 IA IPR	37	3 groupes de travail stockage de tous les documents des lycées de l'académie Accès téléphone et internet 3 ordinateurs (un par département)	Salle multi-activités Collège Jules VERNE RIVERY